

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de la commune de DONCHERY étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 21 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Christian WELTER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 ; Présents : 16 ; Votants : 16

Étaient présents :

Mr WELTER Christian ; Mme GALLOT Yvelise ; Mr HAPIOT Fabrice ; Mme GALLOT Martine ; Mr MARY Guy ; Mr DOMMELIER Pierre ; Mr LEFEVRE Michel ; Mme JONET Marie-José ; Mme DAPREMONT Anita ; Mme DEGLAIRE Sylvie ; Mr BONNESOEUR Henri ; Mme BLARASIN Florence ; Mme LABROCHE Laurence ; Mr MANCINI Michel ; Mme KUNTZMANN Anne ; Mr HANOT Olivier.

Absents excusés :

- Mr POULET Vincent

Absents non excusés :

- Mr CHEVRY Jack,
- Mme PETIT Edwige.

Mme DEGLAIRE Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Monsieur JUSTINE François a été désigné Secrétaire Adjoint

Le Conseil Municipal :

PREND connaissance du Compte rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2024 (15 voix pour et 1 abstention),

DONNE son accord pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Recrutement d'un prestataire extérieur pour la gestion de l'espace culturel,
- Régime indemnitaire du Chef de la Police municipale. (à l'unanimité),

ARRETE comme suit, les indemnités mensuelles d'occupation, lesquelles sont revalorisées sur la base de la variation de la moyenne des indices de référence des loyers susvisés soit **1.65 %** à savoir :

- logement de type F2 : $303 \times 144,64/142,06 = 308,50$ € soit 308 euros
- logement de type F4 : $496 \times 144,64/142,06 = 505,00$ € soit 505 euros
- logement de type F5 : $579 \times 144,64/142,06 = 589,51$ € soit 590 euros
- maison de type F5 : $726 \times 144,64/142,06 = 739,18$ € soit 739 euros

(à l'unanimité),

VALIDE le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la requalification de la rue de l'Entrevue et de requalification des entrées de ville, **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché de travaux sous la forme d'une procédure adaptée, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. (à l'unanimité),

DECIDE du principe de réalisation des travaux pour la 3^{ème} tranche de la réfection des murs des remparts et **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté

Le coût prévisionnel de cette tranche est estimé à 44 383,00 € H.T,

Plan de financement prévisionnel :

Rénovation des murs des remparts : Plan de financement HT	
Conseil Régional (plafonnée) 3^{ème} tranche 2026	20 000 €
DETR 2026 (30 %)	13 315 €
Commune	11 068 €
Total	44 383 €

- **AUTORISE** le maire à solliciter le Conseil régional pour une subvention de 20 000 € au titre du Pacte Ardennes 2026, et- **AUTORISE** le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération, (à l'unanimité).

DECIDE d'initier un contrat d'affouage pour cette année et **ADOPTE** le règlement de celui-ci.

DESIGNE trois responsables moraux :

- Mr MARY Guy,
- Mr DOMMELIER Pierre,
- Mr BONNESSOEUR Henri.

FIXE le tarif à 115,00 euros le lot. (à l'unanimité),

ADOPTE les tarifs de pêche pour les étangs communaux (Hautes Bornes et Briancourt). (à l'unanimité),

ADOPTE :

- Les propositions du Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par les agents mentionnés dans la présente délibération,
- Les différents formulaires, (à l'unanimité),

PRECISE :

- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 29 janvier 2025 ;
- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice. (à l'unanimité),

DONNE un avis favorable à la société BILLAS AVENIR ENERGIE (BAE) pour :

- réaliser les études de faisabilité nécessaires au développement d'un projet photovoltaïque flottant sur le territoire communal ;
- la signature d'une promesse de bail afin d'implanter un parc photovoltaïque flottant sur le territoire communal ;

AUTORISE BILLAS AVENIR ENERGIE à utiliser les voies et chemins communaux pour le transport du matériel, l'exploitation du parc et le passage de câbles souterrains ; **DONNE** tout pouvoir au Maire pour la signature de tout autre document inhérent au projet. (à l'unanimité),

DECIDE d'émettre un titre de recette à l'encontre de l'association « Le Réveil de Saint Julien » d'un montant de 360,46 € correspondant à l'écart entre la TVA à 20 % et le FCTVA à 16,404 %. (à l'unanimité),

DECIDE de verser au CCAS le solde de la subvention complémentaire d'un montant de 24 000 euros. (à l'unanimité),

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2025 et dans la limite de ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption. (à l'unanimité),

VALIDE le choix de la commission culture et **DECIDE** de recruter WE FALL AGENCY comme prestataire de service pour la gestion de l'Espace Culturel Joséphine Backer, **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et WE FALL AGENCY. (15 voix pour et 1 abstention),

ADOPTE le nouveau régime indemnitaire du policier municipal, (à l'unanimité),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

21 heures 04 : L'ordre du jour est épuisé,

QUESTIONS DIVERSES

EST INFORMÉ d'un courrier des locataires des appartements communaux du 14 avenue de Verdun réclamant un gel des loyers en compensation du coût du chauffage.

La séance levée à 21 Heures 15



Le Maire,
Christian WELTER